



LA POSTE

DEPUIS LE DERNIER CONGRES...

Période 2003/2006



LE CONTEXTE



La Poste, en ce début des années 2000, connaît une période sans précédent de démolition et de remise en cause de ses prérogatives.

La loi du 1^{er} juillet 1991 avait séparé l'administration des PTT en deux exploitants autonomes de droit public : France Télécom et La Poste. En 1996, France Télécom fut privatisée et connue dans les toutes premières années 2000 une débandade boursière sans précédent dont le personnel continue encore à payer les frais....

Pour LA POSTE, son destin est aussi lié à la volonté politique européenne... Le livre vert de 1992 a décidé l'ouverture du marché des activités postales qui n'inclut pas les activités financières.. Ainsi, partout en Europe, l'opérateur historique a été privatisé sauf en France, au Luxembourg et en Suisse.

Les conséquences ont été :

- Pour la Deutsche Post : 150 000 emplois supprimés en 15 ans
- TNT, la poste néerlandaise, privatisée à 100 % en novembre dernier, recrute des facteurs pour une ou deux heures par jour, âge minimum 13 ans, rémunération quotidienne de 10 à 15 euros.
- En Suède : 50 % des points de contact en moins et 30 000 emplois de supprimés. La poste la plus riche du monde est en dépôt de bilan....
- La Poste autrichienne a introduit 49% de son capital en bourse.

Après l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suède, etc. A qui le tour !

Dans un premier temps, grâce à l'action syndicale, et en particulier celle de Force Ouvrière, la France a réussi à préserver son monopole postal.

■ LE COURRIER

Le fait essentiel de ces quatre dernières années est le vote de la loi du 21 juin 2005 sur la régulation des activités postales. Elle accélère le processus de libéralisation, accentue le clivage entre le réseau et le courrier, détache les services financiers de la maison mère. Elle réalise avec trois ans de retard, la transposition de la directive européenne de 2002. Le cœur de cette loi ne réside pas uniquement dans le réajustement du secteur réservé en poids et en prix, pas plus à la définition du service universel qui reste identique mais, contrainte par la directive européenne, à la création d'une Autorité réglementaire pour le secteur postal juridiquement distincte et fonctionnellement indépendante des opérateurs postaux : l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications et des Exploitations Postales). La loi supprime la maîtrise de l'Etat sur le service public postal de la Poste. Cette autorité « régle » également les Télécoms dont la réalité économique est différente de celle de La Poste. Le plus grave, l'ARCEP, acquise à l'idéologie libérale (seule compte la fluidité du marché sans se soucier de l'intérêt général ni de celui des salariés) qui au lieu d'être en principe régulatrice, devient réglementaire. L'un des rôles de l'ARCEP est de délivrer des licences d'exploitation aux futurs concurrents de La Poste.... Comme en 2006, ce fut le cas pour la société ADREXO, qui est assujettie à un cahier des charges technique, financier, déontologique mais sans obligation de desserte territoriale. Dans un avenir proche, nous risquons de voir « naître » bon nombre d'entreprises privées de ce type dont leur seule motivation pour se faire de l'argent sera de prospérer dans les grandes villes ou dans les régions importantes laissant à la Poste le soin de desservir les zones à faible densité de population comme certaines de nos zones rurales ou les zones urbaines difficiles. C'est aussi la fin de la péréquation tarifaire (garant de l'égalité tarifaire des citoyens). En clair, la Poste devra augmenter ses tarifs de l'usa-

ger de base et supporter seule le coût d'un service universel évalué à 300 millions d'euros par an, en plus avec le risque de nouvelle baisse de son chiffre d'affaire après les pertes dues à l'arrivée de la télématique, (250 millions d'euros de perte annuelle), de la généralisation de la carte vitale, des déclarations de revenus sur internet...

■ LES SERVICES FINANCIERS

La position de FO COM sur l'avenir des services financiers est constante et connue. Elle se résume simplement à l'élargissement de la gamme surtout grâce aux prêts à la consommation, seule façon de retenir les 70 000 jeunes qui abandonnent la Poste.

Le 30 novembre 2005, l'autorité des banques, le CECEI – Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissements – a enfin donné son agrément à la mise en place de La Banque Postale. La création de La Banque Postale intervient dans un paysage que les spécialistes déclarent « sur bancarisé ».

La Banque Postale est dangereuse et inutile pour les 4 raisons suivantes :

- La première contre La Poste :
- La seconde contre le service public
- La troisième contre l'emploi : l'emploi dans les services financiers sera divisé par trois. 20000 aujourd'hui ... à peine 6000 demain
- La quatrième contre le statut : En supprimant les emplois à La Poste lors de leur bascule vers La Banque Postale, La Poste ne laisse pas d'autre choix aux personnels que de suivre leur activité sans espoir de retour, passant d'une gestion de droit administratif à une gestion de droit privé.

Pour FORCE OUVRIERE, l'élargissement des produits financiers de La Poste, jusqu'aux prêts sans épargne préalable, peut parfaitement se faire en adossant La Poste à un organisme bancaire. C'est ce qui se fait en Espagne, en Italie, au Royaume Uni, La Poste le faisait déjà pour les prêts à ses agents.

Postiers ou banquiers,

La Banque Postale a été créée le 1^{er} janvier 2006 avec, dans un premier temps, un millier de collaborateurs avec un statut de droit privé. Mais personne ne conteste le fait que plusieurs milliers de postiers basculeront dans un avenir proche.

Augmenter la productivité et réduire les charges Rentabilité et missions sociales : **LE PARI IMPOSSIBLE**

Coefficient d'exploitation et missions sociales sont-ils bien compatibles ?

C'est pourtant le difficile pari qui attend La Banque Postale. Difficile et risqué pour ne pas dire impossible...

■ LES MOMENTS IMPORTANTS DE LA PERIODE 2002/2006

En 2002, nous étions entrés à l'ère européenne avec le passage à l'euro où le personnel de la Poste, une fois de plus, a su démontrer son savoir-faire.

1) LE CHAMBOULEMENT

Depuis cette date, Ce fut la remise en cause des accords RTT, du au manque de moyens de remplacement et aux suppressions d'emplois prévues dans les différents contrats de gestion départementaux.

Toujours faire plus avec moins !

Durant cette folle période, nous avons connu la mise en place de SOFT (schéma organisationnel des fonctions transversales) devenu NDO (nouvelle déconcentration opérationnelle) dont les conséquences entre autres furent :

- la mort du magasin et de l'atelier départemental
- la mise en place de Focale (la refonte de la fonction et de l'organisation comptable)
- la mise en place de RDM (responsabilisation des

managers)

- la création du CIGAP (centre interdépartemental de gestions des Agents de la Poste) et -- la disparition des services RH au niveau de la Direction Départementale et la mise en place de la PASL (22 plates-formes au niveau national).
- la fin des agences postales (ancienne formule)
- la mise en place des premiers points postes : Alquines, Ecques, Corbehem, Ivergny, Ytres, Maizières etc...
- CQC : CAP QUALITE COURRIER avec la réorganisation du centre de tri courrier d'Arras qui contrairement à beaucoup d'autres ne sera pas supprimé.
- La création de MELUN SENART (conséquences sur l'acheminement du courrier).
- Fin 2002, suite au rachat de Delta Diffusion par Médiapost (filiale de La Poste) : la fin de la distribution de la PNA (Publicité.Non. Adressée) par les facteurs du Pas de Calais en 2004.
- 2 DS (distribution, départ structure), l'activité courrier est totalement gérée par les CDIS de la DOTC.
- l'évolution des métiers : le guichetier devient un vendeur, le facteur un distributeur.
- La réorganisation de la chaîne commerciale courrier, ETC,

Au niveau du courrier, à partir de 2003 le monopole existe jusqu'à 100 grammes. 50 grammes depuis le 1^{er} janvier 2006....

En 2003, notre échec au niveau des retraites... remettant en cause la possibilité de partir à 55 ans pour bon nombre de postiers ayant le service actif....

2) LA NOUVELLE POSTE « MARCHANDE »

DEPUIS, 2004 : LA POSTE du Pas de Calais est composée :

- D'un Réseau « Grand Public et les services financiers » composé de 5 groupements.
- D'une Direction Opérationnelle Territoriale du Courrier (DOTC) composée de 4 groupements et d'une cinquantaine de CDIS (centre de distribution) dont certains ont des DDR (distribution dédiée rurale) ou des DDU (distribution dédiée urbaine) qui permettent aux facteurs de rester dans leur bureau.
- du centre de tri Colis de CARVIN qui dépend de COLIPOSTE.

Le 1^{er} Janvier 2006 : ce fut la création de la Banque Postale que nous avons qualifiée d'inutile et de dangereuse. Les premières élections (12,5 % pour FO, la CFDT fut le grand vainqueur du jour... récompense de sa trahison de 1990...).

■ EMPLOI A LA POSTE FRANÇAISE

SUPPRESSION de :

- 30 000 emplois à la distribution (sur 100 000)
- 10 000 suppressions de postes dans les centres de tri (sur 30 000)
- 6 000 bureaux de plein exercice supprimés sur 14500
- 1 000 suppressions par an sur 18 000 dans les centres financiers
- 5 000 suppressions de postes au réseau grand public (Terrains).

■ LE SOCIAL

Le social va dans le même sens : nos avantages s'amenuisent... En quelques années, nous avons connu la suppression des centres de loisirs sans hébergement, la remise en cause de la restauration, l'augmentation des cotisations de notre mutuelle.... Au niveau de la FOS (Fédération des œuvres sociales), le lâchage de France Télécom qui a mis en place des Comités d'Entreprises. Dans les prochaines années, c'est l'existence même de notre « joyau », notre FOS du Pas de Calais qui est menacée.... Résister, ouvrir de nouveaux services ou de nouvelles prestations aux agents, comme la billetterie, telle est la perspective pour continuer.... Là aussi nous devons préserver le formidable travail accompli par nos anciens (comme le centre de vacances de ROUSSENT...).

■ ELECTIONS

Durant les quatre années que nous venons de vivre, disons le verbe subir serait le mieux approprié, les résultats aux élections paritaires CAP/CCP du 12 octobre 2004 et lors du renouvellement du Conseil d'Administration (22 novembre 2005) ont été décevants. L'inquiétude, le désarroi voir l'écoeurement d'une grande partie du Personnel de la Poste du Pas de Calais en particulier, celles et ceux ayant subi un regroupement, des remises en cause de

leurs conditions de travail et de vie, ont profité aux syndicats dits « révolutionnaires ». Mais il est clair que face au raz de maris libéral qui avance comme un véritable rouleau compresseur, une organisation syndicale réformatrice comme la nôtre dont la raison d'être est de revendiquer, de mobiliser, de négocier et de contracter, a un rôle difficile face à des responsables de la Poste dont l'unique but est de casser l'existant.

■ LA VIE SYNDICALE INTERNE

Au niveau de notre fédération, les 30 novembre et 1^{er} décembre 2004, le Comité Fédéral National de Troyes, a entériné les nouveaux statuts avec la création de 9 unions fédérales régionales (Ile de France, Nord -dont le secrétaire est Jacky VICTORICE-, Est, Bourgogne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Midi Languedoc, Atlantique, Ouest, Centre, plus l'union fédérale DOM-TOM et la collectivité territoriale Corse.

Au niveau national la mise en place d'une commission exécutive et d'un bureau fédéral restreints avec un secrétaire général garant de l'unité de la Fédération Syndicaliste FO COMMUNICATION et du respect de ses valeurs.

Lors du congrès départemental FO COM POSTES 62, Marc LOMBART fut reconduit dans ses fonctions de secrétaire départemental ainsi que Paul SCHOEMACKER comme trésorier, les secrétaires adjoints sont Daisy COUSIN, Alain D'HOLLANDE et Frédéric HAUTTECOEUR, Francis MAILLARD secrétaire départemental du syndicat des chefs d'Etablissement, Emmanuelle MASTIN celui des cadres, Séverine VERCAIGNE de la chaîne commerciale grand public, André CUVILLIEZ pour le syndicat des retraités. Gérard PEUGNET et Jean Claude MORVANT pour les CHSCT.

Lors du congrès national de septembre 2006, Jacques LEMERCIER a été réélu, a une très grande majorité, secrétaire général de la Fédération FO COM).

■ NOS CONCRETISATIONS

Malgré le contexte, l'action syndicale, en particulier celle de FO a permis d'obtenir quelques victoires notamment :

- en matière de promotion (3000 postiers de plus de 50 ans en bénéficieront au 31 décembre 2006 en plus des 1 100 promotions prévues).
- une meilleure couverture sociale pour l'ensemble des contractuels (contrat de groupe)
- une enveloppe conséquente pour l'amélioration des conditions de travail
- le Chèque Emploi Service Universel
- aide au niveau de la pratique d'un sport pour nos enfants.

Tout n'est donc pas noir, nous avons également obtenu des avancées au niveau national (en particulier pour les salariés même s'il y a encore du travail pour trouver une certaine équité financière) ... la résolution de nombreux cas individuels au niveau départemental. Les accords Vaugirard à la DOTC ont été signés au niveau national par FO qui permettra la dé-précarisation des salariés à temps partiel non choisis avant fin 2007, cet accord n'a pas eu notre aval au niveau de la DOTC 62 qui remettait en cause les acquis du passé au niveau des moyens de remplacement. Un accord social important en début d'année 2007 au COURRIER. Au niveau Grand Public, nous avons obtenu le I12 pour les guichetiers. Nous avons également obtenu la création de « 11000 responsables de bureau de proximité.

Au premier janvier 2007, la nouvelle Poste est prête à fonctionner :

- un réseau coliposte (prêt pour la privatisation.....)
- un réseau Grand-Public sous la tutelle de la Banque Postale composé de 84 terrains (territoires d'attractivité et d'initiative regroupant plusieurs ex bureaux de poste, (145 emplois supprimés, 223 personnes en reclassement pour le Pas de Calais).
- Une DOTC en pleine modernisation qui sera composée d'un centre de tri et de 25 Etablissements courriers auxquels seront rattachés tous les centres de distributions.(une centaine d'emplois supprimés en 2006...) avec du matériel très « performants »...

Le 23 octobre 2007 auront lieu les élections paritaires CAP/CCP. Nous aurons besoin de tous nos adhérents et militants pour défendre haut et fort les couleurs de FORCE OUVRIERE et L'ambition de son développement.